Ondes URBAINES

Mercredi 04 Octobre 2017 - n°147

Aménagement du territoire - Finances - L'efficience des crédits budgétaires affectés à l'impulsion et à la coordination de la politique du territoire en débat à l'Assemblée nationale
Développement durable - Une stratégie énergétique innovante insérée dans une approche globale
Gouvernance - Finances - Action publique 2022, pour repenser le rôle de l'administration
Rendez-vous de l'intelligence locale - Paris 8 nov 2017 - La silver économie : une opportunité pour les villes de France
Evènement - Politique de la ville - Les Etats généraux de la politique de la ville le 16 octobre 2017
Action internationale - Action contre la Faim (ACF) lance un appel d'urgence aux collectivités locales françaises pour les Rohingyas
Finances locales - La dette publique se rapproche des 100% du PIB
Numérique - Grandes lignes du gouvernement sur le numérique
Numérique - Aménagement du territoire - Point sur les fractures numériques avec UFC Que Choisir
Développement durable - Conférence sur les enjeux sécuritaires liés à l'eau
Urbanisme - Développement durable - Colloque sur la cartographie de la végétation au service des territoires

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - FINANCES



L'efficience des crédits budgétaires affectés à l'impulsion et à la coordination de la politique du territoire en débat à l'Assemblée nationale

Au lendemain de la présentation du projet de loi de finances pour 2017 en Conseil des Ministres, Villes de France était auditionnée à l'Assemblée nationale sur l'efficience des crédits budgétaires affectés à l'impulsion et à la coordination de la politique du territoire.

Lors de cette audition, Caroline Cayeux, présidente de Villes de France et maire de Beauvais, a fait part de ses inquiétudes quant à la diminution des crédits de cette mission budgétaire qui, à périmètre constant, voit ses autorisations d'engagement réduire de près de 58%, en passant de 452 à 191 millions d'euros.

Une inquiétude qu'elle a illustrée par la ventilation des crédits dudit programme dans le dernier texte budgétaire. En effet, près de 84% des autorisations d'engagement ne concernaient pas directement les villes moyennes:

- 50% étaient destinées aux contrats de ruralité
- 29% aux contrats de plan EtatRégions
- 5% aux pactes EtatMétropoles

Interrogée sur l'effet d'entraînement de ces dispositifs, Villes de France a souligné que les dispositifs financés au travers de ces crédits ne permettaient pas, dans les faits, de contribuer pleinement au développement durable, solidaire et équilibré des territoires.

Trop éloignées de capitales régionales pour bénéficier des effets de débordement de la métropolisation et trop proches à la fois pour avoir développé une véritable économie de l'enclavement, bon nombre de villes et intercommunalités moyennes ne bénéficient pas de ces crédits.

Caroline Cayeux a également valorisé leur insuffisance au regard des besoins concrets des villes moyennes et de leur effet d'entraînement sur leur bassin de vie.

En outre, Villes de France a soulevé la question de la pertinence des critères définissant les zonages donnant droit aux dispositifs existants.

En effet, la disparition des critères socio-économiques dynamiques, au seul profit de deux critères statiques de densité et de revenu médian, emporte avec elle des réalités locales évidemment beaucoup plus contrastées. Cela pénaliste tout autant les villes moyennes que les communes rurales qui lui sont attachées, dont l'éligibilité à ces dispositifs est liée par l'intercommunalité. Cette question se pose notamment pour les zones de revitalisation rurale, qui font d'une exonération fiscale un véritable levier d'attractivité et de compétitivité des entreprises.

Enfin, Caroline Cayeux a appelé à une plus grande consultation des villes moyennes, tant de la part de l'Etat que des Régions, dans l'élaboration des politiques publiques d'aménagement du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Une stratégie énergétique innovante insérée dans une approche globale

Engagée très tôt dans une politique de protection et de valorisation de l'environnement, la ville d'Antibes Juan-les-Bains (76 000 habitants, Alpes-Maritimes) a élaboré une charte pour l'environnement dès 1999. En 2002, la Ville a initié un plan d'action de préservation des ressources naturelles. En 2009, un second plan d'action a été élaboré sur les objectifs du Grenelle de l'Environnement avec trois axes : lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, engagement de l'administration dans l'éco-responsabilité. Un nouveau plan d'action a été mis en place en 2014 selon six orientations stratégiques actuellement mises en œuvre : rénovation des bâtiments, lutte contre le gaspillage, agir ensemble, transports doux, énergies renouvelables et suivi quotidien des procédures. Ces initiatives locales s'inscrivent pleinement dans les « Objectifs du Développement Durable », en particulier l'objectif 7 : « Énergie propre d'un coût abordable », l'objectif 11 : « Villes et communautés durables », l'objectif 12 : « Consommation et production responsables », et surtout l'objectif 13 : « Lutte contre le changement climatique ».
Ainsi, notons diverses actions mises en œuvre pour la transition énergétique :
- La construction de la salle omnisport Azur Aréna : 50 % des consommations de ce Bâtiment Basse Consommation sont compensés par des énergies renouvelables (solaire photovoltaïque et thermique). L'éclairage électrique, la ventilation et le chauffage sont pilotés grâce à un système de gestion technique centralisée. La gestion de l'eau de pluie se fait via un bassin d'orage alimenté par une bâche à eau de pluie. Surtout, une coque en béton permet l'inertie du bâtiment (free-cooling). Au départ construit pour accueillir les matchs de basket du club local, les Sharks, cette salle, aux équipements multifonctionnels, peut aussi recevoir de multiples manifestations, notamment des concerts ou des spectacles. Elle est située au centre de la ville d'Antibes et a une capacité de 5 000 places.
- La réalisation d'une chaufferie aux granulés de bois : rénovation d'une chaufferie anciennement alimentée au fioul, intégration d'une gestion centralisée du chauffage permettant un pilotage à distance, 20 % d'économie escomptés en 10-15 ans.
- La mise en place de l'hippo-débroussaillage : collaboration avec l'association Defend Horse pour introduire des animaux dans la gestion des pelouses. Les chevaux mis à disposition par l'association sont issus de maltraitance ou destinés aux abattoirs.
- Et aussi, le suivi des consommations par Gestion Technique Centralisée : installé dans les principaux bâtiments communaux, le système permet la gestion de 22 chaufferies et un suivi précis des consommations.
Pour en savoir plus

GOUVERNANCE - FINANCES



Action publique 2022, pour repenser le rôle de l'administration

La transformation de l'action publique est une priorité du Gouvernement. Dans ce but, le programme « Action publique 2022 » vient d'être lancé par le Gouvernement. Celui-ci poursuit trois objectifs prioritaires :
- améliorer la qualité des services publics, en développant la relation de confiance entre les usagers et les administrations, et en travaillant prioritairement sur la transformation numérique ;
- offrir aux agents publics un environnement de travail modernisé en les impliquant pleinement dans la définition et le suivi des transformations ;
- accompagner rapidement la baisse des dépenses publiques avec un engagement ferme, celui de réduire de trois points la part de la dépense publique dans le PIB d'ici 2022.
Dans une circulaire datée du 26 septembre 2017 (http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/09/cir_42609.pdf), le Premier ministre, Edouard Philippe, vient de demander à l'ensemble des membres de son Gouvernement d'engager les travaux visant à construire un plan de transformation, chacun dans leur domaine de compétences.
Ce plan de transformation ministériel sera nourri par les trois grands volets du programme Action publique 2022 : les travaux du Comité Action publique 2022, le Grand Forum de l'action publique à l'écoute des agents publics et des usagers, et cinq chantiers transversaux de transformation. Aux côtés du Premier ministre, Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes Publics a été chargé de préparer et suivre, l'ensemble de ces travaux. Dans sa circulaire, Edouard Philippe précise que « les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés en matière de réduction de la dépense publique impliquent de revoir profondément et durablement les missions de l'ensemble des acteurs publics que sont 1'État, les opérateurs, les collectivités territoriales, les organismes de sécurité sociale ».

CAP 22

Afin d'appuyer les réflexions des ministres dans cet exercice d'examen des politiques publiques, est mis en place un comité de revue des missions et des dépenses publiques. C'est l'objet du Comité Action publique 2022 (CAP 22).
Composé de personnalités qualifiées françaises ou étrangères, de chefs d'entreprises, de parlementaires, d'élus locaux et de hauts fonctionnaires, ce comité sera chargé de produire un rapport d'ici la fin du 1er trimestre 2018 identifiant des réformes structurelles et des économies significatives et durables, sur l'ensemble du champ des administrations publiques.
À cette fin, ce Comité s'interrogera sur l'opportunité du maintien et le niveau de portage le plus pertinent de chaque politique publique. « Cela pourra notamment le conduire à proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions ». Il identifiera les chevauchements et les doublons de compétences qui sont source de coûts injustifiés.
À partir de feuilles de route élaborées par chaque ministère, des réformes structurelles et des transformations vont ainsi être proposées à l'horizon 2022 sur quatre points spécifiques :
- le périmètre souhaitable des politiques publiques concernées ;
- le niveau de portage le plus pertinent pour chacune d'entre elles (suppression des chevauchements de compétences, transfert entre collectivités, au secteur privé, voire abandon de missions) ;
- les économies durables et structurelles ;
- les pistes d'amélioration de la qualité du service.

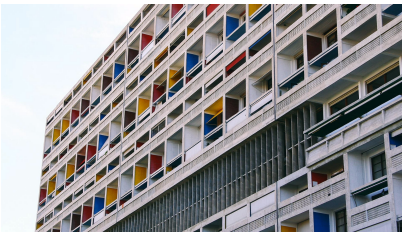
Sur la base de la contribution de chaque ministère, ce Comité (CAP22) doit remettre ses conclusions finales avant la fin du 1er trimestre 2018.

RENDEZ-VOUS DE L'INTELLIGENCE LOCALE - PARIS 8 NOV 2017

La silver économie : une opportunité pour les villes de France

Villes de France consacre sa prochaine édition des Rendez-vous de l'intelligence locale à l'attractivité du territoire via la silver économie.
Moyen d'anticiper la transition démographique en cours pour accompagner le vieillissement de la population et la gérontocroissance de certains territoires, la filière de la silver économie a vocation à développer les innovations nécessaires et surtout, à s'adapter aux différents moments de la vieillesse. En ce sens, la silver économie ne concerne pas seulement l'autonomie et la santé, puisque les acteurs de l'habitat, du numérique ou encore de l'agroalimentaire doivent également être impliqués.
Pour ces territoires, le vieillissement pourrait ainsi devenir la « matière première » du développement économique local à travers la prise en charge des personnes âgées avec des emplois non délocalisables. Le vieillissement et la gérontocroissance peuvent amener à réfléchir à une production de richesses parallèle à celle plus classique basée sur le bénévolat, l'activité informelle ou encore le tissu associatif.
Ce potentiel inexploité de consommation de biens et de services devrait à l'évidence constituer une opportunité pour les entreprises françaises notamment dans des secteurs comme le tourisme, les transports, les loisirs et la culture où la chute de consommation est particulièrement brutale après 65 ans.
Une croissance de la consommation des personnes âgées aurait pour conséquence une croissance des entreprises et des territoires locaux en matière d'emplois et de structuration économique.
Lors de cet événement, Villes de France formulera des propositions pour faire de la silver économie une opportunité de développement et d'attractivité des villes moyennes.
Télécharger le programme | S'inscrire : http://www.villesdefrance.fr/archive.php?id=7&form=1

EVÈNEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE



Les Etats généraux de la politique de la ville le 16 octobre 2017

Les élus (associations d'élus : Maires de Ville & Banlieue de France et Villes de France) et la société civile (association Bleu Blanc Zèbre) lancent les états généraux de la politique de la ville, qui se réuniront à Grigny, lundi 16 octobre 2017.
Trois grandes priorités sont au programme de cet évènement :
- Définir ensemble les cinq mesures urgentes à mettre en place dans les meilleurs délais.
- Présenter des grandes innovations sociales sur le champ de l'insertion des personnes, du vivre ensemble, de l'éducation, du logement… et diffuser les bonnes pratiques.
- Préparer un projet de politique de la ville dont l'objet sera de donner un nouveau souffle aux quartiers populaires de notre pays, intitulés « territoires gagnants » avec l'objectif de le présenter en février 2018.

Parmi les maires qui organise l'événement : Allonnes, Arras, Béthune, Chanteloup-les-Vignes, Clichy-sous-bois, Epinal, Grigny, Hérouville-saint-clair, Roubaix, Sevran, Mulhouse, Montceau-les-mines , Montereau, Nanterre, Vaulx-en-Velun,… Télécharger le communiqué
S'inscrire : https://www.eventbrite.fr/e/billets-etats-generaux-de-la-politique-de-la-ville-38220880683

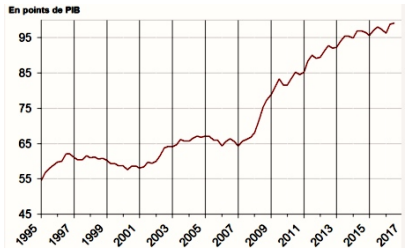
ACTION INTERNATIONALE



Action contre la Faim (ACF) lance un appel d'urgence aux collectivités locales françaises pour les Rohingyas

Un mois après le début des violences dans l'Etat de Rakhine (Myanmar), près de 500 000 personnes ont trouvé refuge au Bangladesh, dans la région de Cox's Bazar et ce nombre ne cesse d'augmenter. La majorité sont des enfants, des femmes et des personnes âgées, tous traumatisés et dans le besoin d'une assistance immédiate. L'ONG « Action contre la Faim » lance un vaste appel aux dons auprès des collectivités intéressées par cette aide, et les sollicite pour participer aux 7 millions d'euros nécessaires pour continuer à répondre à cette catastrophe humanitaire. La Ville de Paris s'est notamment déjà engagée auprès d'Action contre la Faim sur ce dossier humanitaire. A l'heure actuelle, plus de 90% des réfugiés dorment en plein air, confrontés à la pluie et au vent, et arrivent sans couverture, ni même nourriture. A ce jour, très peu ont accès à des toilettes et des douches. La distribution de nourriture, l'installation d'abris et de toilettes, ainsi que l'accès à l'eau potable, sont des priorités absolues. Présente au Bangladesh depuis 2007, Action Contre la Faim renforce aujourd'hui son action dans cette région. Depuis le 25 août 2017, les équipes mobiles ont distribué plus de 46 000 repas chauds par jour. Elles ont examiné plus de 95 000 enfants et déjà diagnostiqué 9 600 cas de malnutrition aigüe. Ces enfants, ainsi que plus de 7 000 femmes enceintes et mères allaitantes, ont été admis dans un programme de nutrition. En outre, 20 000 nouveaux arrivants ont pu bénéficier d'un premier secours psychologique. Action contre la Faim était jusqu'ici l'une des quatre ONG ayant le droit de travailler dans les camps de réfugiés. Elle a pu mobiliser très rapidement plus de 200 salariés et 700 bénévoles pour répondre à cette urgence. Aujourd'hui, des soutiens supplémentaires sont indispensables pour maintenir la réponse d'urgence et étendre l'aide humanitaire.
Pour connaître les modalités de l'aide, prendre contact avec Mme Lucie Denoix, Chargée des Partenariats au 01 70 84 72 35 ou par mail à :
(Photo d'illustration ©Kathleen Prior – Bangladesh)

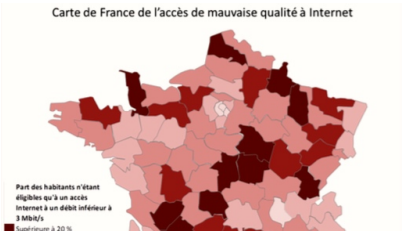
FINANCES LOCALES



La dette publique se rapproche des 100% du PIB

À la fin du deuxième trimestre 2017, la dette publique s'établissait à 2 231,7 milliards d'euros (Md€), en hausse de 22 milliards par rapport au trimestre précédent, d'après les dernières estimations de l'Insee. Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), celle-ci augmente de 0,4 point par rapport au premier trimestre 2017, à 99,2%. **La dette de l'État poursuit sa progression** Au deuxième trimestre 2017, la contribution de l'État à la dette croît de 31 Md€. Cette hausse provient pour l'essentiel de la dette négociable à long terme (+23,9 Md€) et dans une moindre mesure des dépôts des correspondants au Trésor (+4,1 Md€) et de la dette négociable à court terme (+2,9 Md€). Les crédits au passif de l'État sont stables.
À l'inverse, la contribution des organismes divers d'administration centrale (Odac) à la dette diminue légèrement (?0,2 Md€) du fait de la Caisse nationale des autoroutes (CNA). Les dettes des administrations publiques locales et des administrations de sécurité sociale diminuent. Au deuxième trimestre 2017, la contribution des administrations publiques locales (Apul) à la dette diminue de 0,9 milliard d'euros : les communes se désendettent de 500 millions d'euros et les départements de 400 millions d'euros. La contribution des administrations de sécurité sociale (Asso) à la dette diminue également (?7,9 Md€). La Cades se désendette fortement (?6,9 Md€) en remboursant notamment 3,8 Md€ d'obligations en euros et 1,4 Md€ de titres de créances négociables. L'Acoss (?0,8 Md€), l'Unedic (?0,2 Md€) et Pôle Emploi (?0,2 Md€) se désendettent dans une moindre mesure. Au contraire, la Cnaf s'endette à hauteur de 0,2 Md€ et les hôpitaux publics à hauteur de 0,1 Md€.

NUMÉRIQUE



Grandes lignes du gouvernement sur le numérique

Les grandes lignes de la feuille de route gouvernementale ont été dévoilées le 27 septembre par Jacques Mézard, ministre de la cohésion des territoires, Mounir Mahjoubi, secrétariat d'Etat en charge du numérique et Benjamin Griveaux, secrétaire d'Etat à l'Economie. Parmi les annonces, des engagements contraignants pour les opérateurs sur le déploiement de la fibre optique en zone d'initiative privée notamment au regard des retards de SFR et Orange et la volonté de sécuriser l'action des collectivités. La question du financement de l'aménagement numérique dans le cadre du grand plan d'investissement n'a pas été éclaircie puisque seuls 300 millions d'euros ont été sécurisés pour achever le plan France très haut débit au lieu des 1,3 à 1,8 milliards envisagés. En savoir plus

Proposition de loi sur les RIP

SFR avait lancé une polémique en déclarant vouloir couvrir l'ensemble du territoire et donc envisager faire concurrence aux réseaux d'initiatives publiques (RIP), subventionnés par les collectivités. Patrick Chaize, sénateur de l'Ain et président de l'Avicca, prépare une proposition de loi afin d'empêcher tout opérateur de faire concurrence à un RIP. Le statut de service public local pourrait être attribué aux réseaux de télécommunications à très haut débit tandis que les collectivités seraient reconnues comme autorités organisatrices des réseaux très haut débit sur leur territoire.

NUMÉRIQUE - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Point sur les fractures numériques avec UFC Que Choisir

Une étude parue en septembre 2017 sur les fractures numériques pour l'internet fixe, chiffre à 7,5 millions le nombre de consommateurs dépourvus « *d'une offre internet décente* ». Les grandes villes bénéficient davantage des investissements, creusant l'écart avec les autres collectivités. UFC Que Choisir témoigne de son inquiétude sur l'atteinte des objectifs fixés par le plan France très haut débit, notamment sur les 80% de couverture en fibre optique car le rythme actuel mène plutôt à une couverture effective en 2035 qu'en 2022. Par ailleurs, l'association de défense des consommateurs s'inquiète du choix du gouvernement d'augmenter le coût de la boucle locale cuivre car cela impacte en conséquence les factures des consommateurs pour les offres ADSL. L'étude démontre qu'un abonnement de base triple play pourrait coûter 40 euros prochainement, soit 30% d'augmentation par rapport à aujourd'hui. UFC-Que-Choisir demande donc à l'Arcep d'analyser l'évolution des tarifs et des coûts d'accès et au gouvernement de privilégier les zones dépourvues d'un Internet de qualité et de reporter la hausse du tarif de la boucle locale en cuivre dans l'attente des résultats de l'analyse de l'Arcep.

En savoir plus

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conférence sur les enjeux sécuritaires liés à l'eau

Le prochain petit déjeuner-débat du Cercle français de l'eau se tiendra le jeudi 26 octobre de 8 h 30 à 10 h 15 dans les locaux de la FNTP (3 rue de Berri, 75008 Paris) sur les « enjeux sécuritaires liés à l'eau » autour de Franck Galland , membre du Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix. Cette rencontre sera animée par Sophie Auconie, députée de l'Indre-et-Loire et présidente du Cercle français de l'eau, et Pierre Victoria, délégué général du Cercle. Le *Global High-Level Panel on Water and Peace* a été lancé le 16 novembre 2015 à Genève. Cette initiative diplomatique suisse regroupe 15 experts désignés *ad nominem* par 15 pays qui ont souhaité, dès son origine, accompagner le projet. La France a désigné Franck Galland pour son expertise sur les sujets de sécurité liés aux ressources et aux infrastructures en eau. Les places étant limitées, il est demandé de s'inscrire rapidement sur le site du Cercle français de l'eau. S'inscrire



Colloque sur la cartographie de la végétation au service des territoires

La Société Française de Phytosociologie, le ministère de la transition écologique et solidaire et l'Agence Française pour la Biodiversité, organisent conjointement à l'auditorium du Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse une session d'information sur la cartographie de la végétation au service de la connaissance de la biodiversité sur le territoire, les 25 et 26 octobre 2017. Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la Biodiversité 2011-2020, l'État français s'est fixé comme objectif phare le développement de la connaissance de la biodiversité et de son évaluation. Face aux lacunes de la connaissance sur la répartition des habitats naturels et semi-naturels, le ministère en charge de l'Écologie a initié le programme CarHAB (la cartographie de la végétation au service de la biodiversité des territoires) en 2011, appuyé par un comité technique et scientifique. Le système d'information géographique sur les végétations qui sera créé doit contribuer à appuyer les politiques d'aménagement du territoire et de gestion des espaces naturels en apportant des données cartographiques des habitats naturels et semi-naturels précises et fiables. L'année 2017 clôture la première phase "Méthodologie et Outils", et lance la seconde phase de déploiement du dispositif. Cet évènement a pour objectif de présenter non seulement les « *Méthodologie et outils* » développées, mais également d'envisager les applications possibles en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de préservation et de gestion conservatoire des espaces naturels. Ce sera l'occasion d'en débattre et de réfléchir collectivement à la suite du projet. Compte tenu des capacités d'accueil du Muséum, le nombre maximal de participants est limité à 150. Afin de permettre une large représentativité des différentes structures partenaires du programme carHAB et des collectivités territoriales, il est souhaitable de limiter le nombre de représentants par collectivité. Pour s'inscrire et en savoir plus.

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi